

AVIS DE RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE (Episode météorologique du 8 au 13 octobre 2024)

Par arrêté interministériel (NOR : INTE22428153A) publié au <u>Journal Officiel le 26 octobre 2024,</u>
La commune de Chavenay a été reconnue en état de catastrophe naturelle pour

« Inondations et coulées de boue » pour la période du 8 au 13 octobre 2024.

Attention:

Les personnes sinistrées disposent <u>d'un délai de</u> <u>10 jours à compter</u> <u>du lendemain de la date de la publication de l'arrêté au Journal Officiel (publié le 26/10/2024)</u> pour se déclarer à leur compagnie <u>d'assurance en vue de l'indemnisation des dommages, si elles ne s'étaient pas encore déclarées</u> auprès d'elle.

Vous trouverez en liens ci-dessous des informations complémentaires sur les indemnisations : https://www.economie.gouv.fr/particuliers/catastrophe-naturelle-fonctionnent-indemnisations

et l'arrêté portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000050397283

Les services de la mairie sont à votre disposition pour tous renseignements complémentaires au 01 30 54 31 70 ou à mairie@chavenay.fr.